MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 334 28 février 2002

SOMMAIRE

A.X. Consult S.A., Strassen 16023	(Le) Lion S.A.H., Luxembourg	16032
Afinco S.A., Luxembourg 15990	Livinvest S.A. Holding, Howald	16032
Astrum S.A.H., Luxembourg 16030	Lubeda Holding S.A., Luxembourg	16031
B Lux International S.A., Luxembourg 15991	Luxembourg Company of Metals & Alloys S.A.,	
Besthold S.A.H., Luxembourg 15992	Ehlerange	16011
Besthold S.A.H., Luxembourg 15992	Market Master S.A., Luxembourg	16029
BNP InstiCash Fund, Sicav, Luxembourg 15988	Market Master S.A., Luxembourg	16029
Bralux S.A.H., Luxembourg 16032	Midget S.A.H., Luxembourg	16031
Codena S.A.H., Luxembourg 16032	Mithris S.A., Luxembourg	15988
CommsCo International Holding S.A. Luxembourg,	Modart S.A., Luxembourg	15993
Luxembourg	Modart S.A., Luxembourg	15993
Compagnie des Garanties S.A Compagnia di	Palomar S.A. Holding, Luxembourg	16031
Cauzioni S.A Cauzioni S.A., Luxembourg 16016	Parfin S.A.H., Luxembourg	16030
Continental Barley Holding S.A., Luxembourg 16000	Partner in Life S.A., Luxembourg	16002
Copperfield International S.A., Luxembourg 15989	Procalux Holding S.A., Luxembourg	15993
Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., Luxembourg 15989	Profoot S.A., Strassen	16021
Dakumo S.A.H., Luxembourg	Protrust International S.A., Luxembourg	16026
Dakumo S.A.H., Luxembourg	Resin Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	15991
Dulux S.A., Howald	Resin Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	15991
Dulux S.A., Howald 15987	Rodeco S.A. Holding, Luxembourg	15990
Erin S.A., Luxembourg 16030	Rodeco S.A. Holding, Luxembourg	15990
GL Consulting S.A., Dudelange 16012	Savoie Investments S.A.H., Luxembourg	16030
International Corporate Management Company	Société Luxembourgeoise de Placements Indus-	
S.A., Luxembourg	triels Privés «PLIP» S.A.H., Luxembourg	16029
Janus Holding S.A., Luxembourg 15989	Société Luxembourgeoise de Placements Indus-	
Kinase Holding S.A., Luxembourg 15989	triels Privés «PLIP» S.A.H., Luxembourg	16029
Klaxica S.A., Luxembourg	Soprilux S.A.H., Luxembourg	16031
L.J.D. S.A., Luxembourg	Soprilux S.A.H., Luxembourg	16031
Latcem S.A., Luxembourg 15994	T.A.L. Services, S.à r.l., Luxembourg	16030
Lehman Brothers Luxembourg Investments, S.à r.l.,	Tipasis S.A., Luxembourg	15991
Munsbach	Vanderburg Plast S.A., Luxembourg	15988
Lehman Brothers Luxembourg Investments, S.à r.l.,	Vanderburg Plast S.A., Luxembourg	15988
Munsbach	Winstimmo International S.A., Luxembourg.	15987
Lineas S.A., Luxembourg	Yakima S.A., Luxembourg	15989
Lintofin S.A.H., Luxembourg 15992		

DULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 74, rue Ernest Beres. R. C. Luxembourg B 63.345.

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DULUX S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R. C. Luxembourg section B numéro 63.345, constituée suivant acte reçu le 3 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 27 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Duchmann, directeur, demeurant à Weyersheim (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Bez, administrateur de sociétés, demeurant à Renens (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Meyer, administrateur de sociétés, demeurant à Woerth (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social à L-1232 Howald, 74, rue Ernest Beres et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
 - 2.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Howald, à l'adresse suivante: L-1232 Howald, 74, rue Ernest Beres, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Howald.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

- a) des administrateurs suivants:
- la société de droit de Gibraltar BUSINESS FLOW LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar;
- la société de droit de l'Île de Niue DUSTIN INVEST INC., ayant son siège social à Alofi, Niue;
- b) du commissaire aux comptes suivant:

Monsieur Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Marc Duchmann, directeur, demeurant à Weyersheim (France), prénommé, dans sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme:

- a) nouveaux administrateurs:
- Monsieur Claude Bez, administrateur de sociétés, demeurant à Renens (Suisse).
- Monsieur Martin Meyer, administrateur de sociétés, demeurant à Woerth (France);
- b) comme nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur René Thill, expert-comptable, demeurant à Howald.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Duchmann, C. Bez, M. Meyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

J. Elvinger.

(69653/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

DULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 74, rue Ernest Beres. R. C. Luxembourg B 63.345.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(69655/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

WINSTIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 31.948.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 27 septembre 2001 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald et des sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social à 3, rue Guillaume Kroll a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que le représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'Administration tenu à Luxembourg

le 27 septembre 2000 à 14.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant a été élu aux fonctions d'administrateur-Délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

Pour WINSTIMMO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69661/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

DAKUMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.141.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

DAKUMO S.A.

Signature / Signature

Director / Director

(69667/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

DAKUMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.141.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

DAKUMO S.A.

Signature / Signature

Director / Director

(69697/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

BNP InstiCash Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 65.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(69660/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

VANDERBURG PLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 41.910.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 4 septembre 2001 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 septembre 2001 au siège social que:

Le Conseil d'Administration acte la démission de Madame Màire Gallagher en sa qualité d'administrateur de la société. La question de la décharge à accorder à ce dernier sera mise à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la société est donc composé de:

- Monsieur Graham Wilson
- Monsieur Riccardo Moraldi
- Monsieur Giorgio Zocca

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69662/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

VANDERBURG PLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.910.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 2 octobre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 octobre 2000 au siège social que:

Le Conseil d'Administration acte la démission de Monsieur Enzo Luigi Zocca en sa qualité d'administrateur de la société. La question de la décharge à accorder à ce dernier sera mise à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la société est donc composé de:

- Monsieur Graham Wilson
- Monsieur Riccardo Moraldi
- Madame Màire Gallagher
- Monsieur Giorgio Zocca

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69663/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

MITHRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(69666/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

KINASE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.588.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

KINASE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(69665/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(69668/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

JANUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 63.561.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

JANUS HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(69669/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.110.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(69670/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

YAKIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.099.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 559, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

YAKIMA S.A.

Signatures

(69734/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.372.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1er mars 2001

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 8 mars 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en EUR et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en EUR avec effet au 1er janvier 2000, au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'EUR.

Le capital social de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) est converti en cent quarante huit mille sept cent trente six euros et onze cents (148.736,11 EUR).

- 2. Annulation des six cents (600) actions existantes d'une valeur de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune et création de six cents (600) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.
- 3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:
- 1er Alinéa. «Le capital social est de cent quarante huit mille sept cent trente six euros et onze cents (148.736,11 EUR), représenté par six cents (600) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 559, fol. 3, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69672/200/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 22.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(69674/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

AFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 65.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2001

- Les démissions de Gabriele Schneider, Martine Schaeffer et Gerty Marter en tant qu'administrateurs et de Dany Gloden-Manderscheid en tant que commissaire aux comptes, sont acceptés.
- Messieurs Roger Caurla, maître en droit, L-Mondercange, Alain Noullet, employé privé, L-Esch-sur Alzette et Luigi Zanetti, administrateurs de sociétés, CH-Lugano sont nommés en tant qu'administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.
- La société HIFIN S.A., société anonyme, 3 Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommée en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Le domicile est transféré au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour AFINCO S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69764/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

TIPASIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(69671/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

B LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 63.737.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

B LUX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(69673/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 41.874.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 4 octobre 2001 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

1. Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en EUR et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, l'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société de LUF en EUR, au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'EUR.

Le capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) est converti en cent vingt trois mille neuf cent quarante six euros et soixante seize cents (123.946,76 EUR).

- 2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions.
- 3. L'Assemblée Générale des actionnaires constate que toute référence au capital autorisé n'a plus lieu d'être dans les statuts puisque sa durée légale d'existence est arrivée à échéance le 27 janvier 1998.
- 4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:
- 1er Alinéa. «Le capital souscrit est fixé à cent vingt trois mille neuf cent quarante six euros et soixante seize cents (123.946,76 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 559, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69675/200/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(69677/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

BESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.509.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 août 2001 Résolutions

- 1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 17 octobre 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:
- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action
- et de convertir le capital social de la société de LUF en Euros avec effet au 1^{er} octobre 2000, au cours de change de 1,- Euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'Euro.

Le capital social de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) est converti en quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq cents (495.787,05 EUR).

- 2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de quatre mille deux cent douze Euros et quatre-vingt-quinze cents (4.212,95 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.
- 3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à vingt-cinq Euros (25,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.
- 4. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 559, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(69678/200/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

BESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(69679/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

LINTOFIN S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 35.512.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2001

Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, domicilié 44, rue de Wiltz à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69706/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

MODART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.452.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

MODART S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(69680/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

MODART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.452.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

MODART S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(69692/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.958.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

PROCALUX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(69676/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

L.J.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 66.156.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2001 que:

- La démission du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO, Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est acceptée et décharge lui est accordée pour le reste de son mandat.
- La démission de M. Dirk C. Oppelaar, administrateur, demeurant 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, est acceptée et décharge lui est accordée pour le reste de son mandat;
- Mme Sofie Meulders, employée, demeurant 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société. Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire soit jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2004.
 - Le siège social de la société est transféré au 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69795/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LATCEM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-fifth of October.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 24th, 2001.

2) QUENON INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 24th, 2001.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered Office

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of LATCEM S.A.
 - Art. 2. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner with unlimited liability for all debts and obligations of limited partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg City.

Within the City of Luxembourg, it may be transferred by simple decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at nine hundred thousand (USD 900,000.-) US Dollars consisting of ninety thousand (90,000) shares having a par value of ten (USD 10.-) US Dollars each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at ten million (USD 10,000,000.-) US Dollars consisting of one million (1,000,000) shares, having a par value of ten (USD 10.-) US Dollars per share.

During the period of five years, from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions provided for by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors. The company may issue certificates representing bearer shares. These certificates shall be signed by two directors.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

C. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the board of directors.

It may also be convened by request of shareholders representing at least 20% of the company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of May at 11.00 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of Directors

Art. 9. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.
- **Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may not delegate day to day management.

The company may grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The company will be bound by the joint signature of two directors or by any duly appointed proxy.

E. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

F. Financial Year - Profits

- Art. 15. The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.
- **Art. 16.** From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical, persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

Final Clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

Transitional Provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on December 31, 2002.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2003.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

a) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED	89,000 shares
b) QUENON INVESTMENTS LIMITED	1,000 shares
Total:	90,000 shares

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of nine hundred thousand (USD 900,000.-) US Dollars is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately five hundred and thirty thousand (530,000.-) Luxembourg francs.

Evaluation

For the needs of the incorporation tax, the corporate capital is valued at forty million six hundred sixty-five thousand two hundred and twenty-seven (40,665,227.-) Luxembourg Francs.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1. The following persons are appointed directors:
- a) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- b) QUENON INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- c) SHAPBURG LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
 - 2. The following company is appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach.

- 3. The address of the Company is set at L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
- 4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2002.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

dûment représenté par Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 24 octobre 2001.

2) QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des lles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

dûment représenté par Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 24 octobre 2001.

Les procurations signées ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1**er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LATCEM S.A.
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à neuf cent mille (USD 900.000,-) US dollars représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions d'une valeur nominale de dix (USD 10,-) US dollars chacune.

Le capital autorisé, y inclus le capital existant, est fixé à dix millions (USD 10.000.000,-) d'US dollars, représenté par un million (1.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale de dix (USD 10,-) US dollars par action.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second lundi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra pas déléguer la gestion journalière.

La société peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par un mandataire dûment nommé.

E. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

F. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint 10 % (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

a) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED	
Total:	90.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de neuf cent mille (USD 900.000,-) US dollars est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution est évalué à environ cinq cent trente mille (530.000,-) francs luxembourgeois.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à quarante millions six cent soixante-cinq mille deux cent vingt-sept (40.665.227,-) francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs:
- a) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des lles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,
- b) QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des lles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,
- c) SHAPBURG LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des lles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques.
 - 2. A été nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach.

- 3. L'adresse de la société est établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
- 4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2002.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 132S, fol. 29, case 10. – Reçu 408.436 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(69714/230/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 18.440.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(69681/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2001.

INTERNATIONAL CORPORATE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.892.

Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 octobre 2001 au siège de la société

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

- 1) De révoquer l'administrateur M. Herbert Marx, résidant à 2500 Baden, Autriche.
- 2) Divers.

Le Bureau

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70003/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

KLAXICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.969.

L'an deux mille un, le vingt-six septembre.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme KLAXI-CA S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 63.969.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jacques Perrin, employé privé, demeurant à F-34000 Montpellier, 132, avenue de la Pompignane.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggiato, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Guy Antoine, Directeur Financier, demeurant à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

Le bureau constate:

1. que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2. qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Révocation de trois administrateurs et nomination de trois nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer:

- la société de droit de lles de Niue dénommée DORA LEE LIMITED avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue, de ses fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.
- la société de droit de l'Etat de Belize dénommée E-VENTURE CORPORATION avec siège social à Jasmin Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, de ses fonctions d'administrateur de la prédite société à compter
- la société de droit de l'Etat de Belize dénommée KENYON MANAGEMENT S.A., avec siège social à Jasmin Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, de ses fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- Monsieur Guy Antoine, prédit, à compter de ce jour.
- Monsieur Jacques Perrin, prédit, à compter de ce jour.
- la société de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Leur mandat expireront à l'assemblée générale statutaire en 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Signature / Signature / Signature

Réunion du conseil d'administration du 26 septembre 2001

Ordre du jour: Nomination de l'administrateur-délégué Monsieur Guy Antoine.

- Présents ou représentés: 1- Monsieur Guy Antoine, administrateur
 - 2- Monsieur Jacques Perrin, administrateur
 - 3- La société LE COMITIUM INTERNATIONAL, administrateur, représenté par Mon-

sieur Jonathan Beggiato

Le présent conseil d'administration sera présidé par Monsieur Guy Antoine.

Les administrateurs tous présents ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité des pouvoirs conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, Monsieur Guy Antoine, prédit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Copie du présent procès-verbal sera consignée dans le registre des procès-verbaux de la société.

Pour le Conseil d'Administration

G. Antoine / J. Perrin / LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69992/505/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

PARTNER IN LIFE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 39, boulevard Joseph II.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, am neunzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar, Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) die Gesellschaft englischen Rechts, PARTNER IN LIFE LTD., mit Sitz in Finsgate 5-7 Cranwood Street, London ECIV 9EE, hier vertreten durch Herrn Serge Marx, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich, auf Grund einer ihm erteilten privatschriftlichen Vollmacht vom 15. Oktober 2001.

Diese Vollmacht, von dem Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

2) Herr Jörg Flohr, Berater, wohnhaft in Zum Wendelberg 2, D-23701 Eutin, hier vertreten durch Herrn Serge Marx, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich, auf Grund einer ihm erteilten privatschriftlichen Vollmacht vom 12. Oktober 2001.

Diese Vollmacht, von dem Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparenten vereinbaren in diesem Gesellschaftervertrag die Gründung einer Aktiengesellschaft, die zwischen ihnen gebildet wird.

Benennung - Sitz - Dauer - Gegenstand - Kapital

- **Art. 1.** Mit dem gegenwärtigen Vertrag wird eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung PARTNER IN LIFE S.A. gegründet.
 - Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch Verwaltungsratsbeschluss können Niederlassungen und Zweigstellen im In- und Ausland verfügt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eine ordentliche Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz gefährden, oder die Verbindung dieses Sitzes mit dem Ausland beeinträchtigen oder sollten solche Ereignisse unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses, bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Nationalität erhalten.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit festgesetzt.
- Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Beratung im Lebensversicherungsbereich. Die Gesellschaft unternimmt keine Tätigkeit welche unter die Bestimmungen des Gesetzes vom 6. Dezember 1991 über den Versicherungssektor fälle

Desweiteren kann die Gesellschaft alle Massnahmen treffen und jede Tätigkeit ausüben, die zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftsgegenstands notwendig oder nützlich sind.

- Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt 100.000,- EUR (hunderttausend Euro) aufgeteilt in 1.000 Aktien mit einem Nominalwert von 100,- EUR (hundert Euro).
- Art. 6. Ausser in den Fällen wo das Gesetz Namensaktien vorschreibt, können die Aktien, nach Wahl des Aktionärs, Inhaber- oder Namensaktien sein. Die Aktien der Gesellschaft können, nach Wahl des Aktionärs, als Urkunden über einzelne Aktien oder als Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.
- Art. 7. Die Gesellschaft ist ermächtigt ihre eigenen Aktien, gemäss Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, einschliesslich der Änderungsgesetze, zurückzukaufen.

Verwaltung - Aufsicht

- **Art. 8.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens 3 Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Mitglieder können wiedergewählt werden, sind jedoch jederzeit absetzbar. Ausser wenn die Generalversammlung es anders bestimmt, beträgt die Dauer des Mandats sechs Jahre. Im Falle eines unbesetzten Sitzes, sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt eine vorläufige Besetzung vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann entgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.
- Art. 9. Der Verwaltungsrat trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich scheinenden Verfügungen, ausser solche, welche gemäss Gesetz oder den gegenwärtigen Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in seiner Abwesenheit wird der Vorsitz von dem rangältesten Verwaltungsratsmitglied übernommen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist nur dann beschlussfähig wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern und kann schriftlich, telegrafisch, per Telex oder Telefax erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, schriftlich, telegrafisch, per Telex oder Telefax zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Der Verwaltungsrat ist befugt die Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen der Geschäftsführung an einen oder mehrere Vertreter, Direktoren, Geschäftsführer oder an andere zu übertragen; es ist nicht erfordert, dass diese Beauftragte, Gesellschafter sind.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

- **Art. 10.** Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, einschliesslich der Änderungsgesetze, angeführten Bedingungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt Interimdividenden auszuzahlen.
- Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren. Ausser wenn die Generalversammlung es anders bestimmt, beträgt die Dauer des Mandats sechs Jahre.

Geschäftsjahr

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Generalversammlung

- **Art. 13.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.
- Art. 14. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann jedoch abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann beschliessen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem, für die Versammlung festgesetzten Datum, hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 15. Die Generalversammlung ist weitgehendst befugt sämtliche, die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen oder gutzuheissen.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet

Zeichnung und Zahlung

Die eingangs erwähnten Parteien haben die Zeichnung der Aktien wie folgt vorgenommen:

Aktionäre	gezeichnetes Kapital	eingezahltes Kapital	Anzahl der Aktien
1. PARTNER IN LIFE S.A	99.900,- EUR	24.975,- EUR	999
2. Jörg Flohr	100,- EUR	25,- EUR	1
·	100.000,- EUR	25.000,- EUR	1.000

Sämtliche Aktien wurden zu 25 % in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von 25.000,- EUR (fünfundzwanzigtausend Euro) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt worden sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag jeglicher Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft anlässlich ihrer Gründung entstehen werden auf ungefähr hunderttausend Luxemburger Franken geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbezeichneten Aktionäre, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und welche sich als ordnungsgemäss einberufen bekennen, traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die des Kommissars auf einen festgelegt.
- 2) Folgende Personen werden als Mitglied des Verwaltungsrates ernannt:
- a) Herr Jörg Flohr, Berater, wohnhaft in Zum Wendelberg 2, D-23701 Eutin;
- b) Joachim Planta, wohnhaft in 32, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains;
- c) PARTNER IN LIFE LTD., mit Sitz in Finsgate 5-7 Cranwood Street, London ECIV 9EE.

Die Dauer der Mandate beträgt 6 Jahre.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt ein geschäftsführendes Mitglied zu benennen.

3) Als Kommissar wird ernannt:

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A., mit Sitz in 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxemburg. Die Dauer des Mandats beträgt 6 Jahre.

4) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1840 Luxemburg, 39, boulevard Joseph II.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 87, case 12. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 octobre 2001.

(69968/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CommsCo INTERNATIONAL HOLDING S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the sixteenth day of October. Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) CommsCo FINANCE S.A. LUXEMBOURG, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, here represented in accordance with the articles of incorporation by one of its directors, Mr Kurt Nauer, BA, residing in 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- 2) Gareth Wheeler, director Organisation & Planning of RICHEMONT INTERNATIONAL S.A., residing in 8 boulevard James Fazy, 1201 Geneva, Switzerland;

the latter here represented by M^e Annick Dennewald, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. Form, name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of CommsCo INTERNATIONAL HOLDING S.A. LUXEMBOURG.

Art. 2. Duration.

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object.

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occured or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

The authorized capital of the Corporation is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) comprising one thousand (1,000) authorized shares without par value.

The subscribed capital of the Corporation is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five hundred shares (500) without par value.

Shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the

transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Furthermore the board of directors of the Corporation is authorized and instructed to issue future shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present Articles of Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday of the month of September in each year at 11.00 a.m. and for the first time in two thousand and two.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their

consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound by the individual signature of any director of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of the month of April of each year and shall terminate on the last day of the month of March of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the last day of the month of March 2002.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions - Payment

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
1. CommsCo FINANCE S.A. LUXEMBOURG	499	499,000 EUR
2. Gareth Wheeler	1	1,000 EUR
Total:	500	500,000 EUR

All the shares have been paid up to the extent of one hundred (100) per cent, so that the amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Valuation

For the purpose of registration the capital is valued at LUF 20,169,950.-.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately two hundred and eighty thousand Luxembourg francs.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Frank Vivier, chief executive officer of CommsCo PTY LTD, residing in Venezia, Carpe Diem Office Park, Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, South Africa;
- Stuart Gast, finance director of CommsCo PTY LTD, residing in Venezia, Carpe Diem Office Park, Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, South Africa;
- Gareth Wheeler, director Organisation & Planning of RICHEMONT INTERNATIONAL S.A., residing in Switzerland, 8bd James Fazy, 1201 Geneva;
 - Kurt Nauer, EA, residing in 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is fixed at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CommsCo FINANCE S.A. LUXEMBOURG, valablement enregistrée et régie par la loi du Luxembourg, avec siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée conformément à ses statuts par un de ses administrateurs, Monsieur Kurt Nauer, BA, demeurant 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- 2) Gareth Wheeler, administrateur de RICHEMONT INTERNATIONAL S.A., chargé de l'organisation et de planification, résidant au 8, boulevard James Fazy, 1201 Genève, Suisse.

Ce dernier ici représenté par Me Annick Dennewald, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration prémentionnée, signée par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1er. Forme, Dénomination

Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en forme de société anonyme sous la dénomination de CommsCo INTERNATIONAL HOLDING S.A. LUXEMBOURG.

Art. 2. Durée

La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'autres personnes morales commerciales, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs mobilières en tout genre, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société ne devra avoir de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial. La Société peut cependant participer dans l'établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra rendre aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative une assistance que ce soit par prêts, garantie ou de toute autre façon.

La Société pourra emprunter sous toute forme et émettre des obligations ou autres titres d'emprunts.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) à diviser en mille (1.000) actions autorisées sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par cinq cent (650) actions sans valeur nominale.

Les actions sont émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

Dans les limites prévues par la loi, la Société part racheter ses propres actions.

Art. 6. Augmentation du capital

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ciaprès.

D'autre part, le conseil d'administration est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts, ceci par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le conseil

d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en délégant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de septembre de chaque année à onze heures et pour la première fois en deux mille deux.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Un administrateur peut assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de parler aux autres personnes.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou en son absence par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur quelconque de la Société ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois d'avril de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le dernier jour du mois de mars 2002

Art. 16. Affectation des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés au fur et à mesure par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 19. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:		
Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
1) CommsCo FINANCE S.A. LUXEMBOURG	499	499.000,- EUR
2) Gareth Wheeler	1	1.000,- EUR
Total:	500	500.000 EUR

Ces actions ont toutes été entièrement libérées à cent pour cent (100 %) en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital est évalué à LUF 20.169.950,-.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux cent quatre vingt mille francs.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée Extraordinaire des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Frank Vivier, administrateur délégué de CommsCo PTY LTD, résidant à Venise, Carpe Diem Office Park Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, Afrique du Sud;
- Gareth Wheeler, administrateur de RICHEMONT INTERNATIONAL S.A., chargé de l'organisation et de la planification, résidant en Suisse, 8 bd James Fazy, 1201 Genève, Suisse;
- Stuart Gast, directeur financier of CommsCo PTY LTD, résidant à Venise, Carpe Diem Office Park Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, Afrique du Sud;
- Alan Grieve, secrétaire de COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT S.A., résidant à la Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse;
 - Kurt Nauer, diplômé en sciences économiques, résidant au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire:

PriceWaterhouseCoopers Luxembourg, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. Dennewald, K. Nauer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 10cs, fol. 26, case 6. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 octobre 2001. | Le l'inger.

(69976/211/476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare. R. C. Luxembourg B 55.567.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 14 mai 2001

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Steve Reiland et lui donne décharge pour son travail presté.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2001, vol. 320, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(70014/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

GL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

STATUTS

L'an deux mille un, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société DRUMDARA INVESTMENTS Ltd, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN,

ici représentée par Mademoiselle Jennyfer Romeo, employée privée, demeurant à F-57330 Volmerange-Les-Mines, 14, rue Belle Vue, en vertu d'une procuration lui donnée le 17 septembre 2001.

2.- La société WINCHESTER SECURITIES Ltd, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Rashleigh Barton Wembworthy Chumleigh - Devon EX18 7RW,

ici représentée par Mademoiselle Jennyfer Romeo, préqualifiée,

en vertu d'une procuration lui donnée le 17 septembre 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er .- Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: GL CONSULTING S.A.
 - Art. 2.- Le siège de la société est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.-** La société a pour objet principal l'exécution de travaux de comptabilité et d'expertise comptable de tous genres.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5.- Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.-** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9.- Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11.- Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12.- Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

- Art. 14.- L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15.- L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.- Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17.- L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18.- L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20.- La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 septembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Pro-Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit à hauteur de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) équivaut à la somme d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris la résolution suivante:

Résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts qui précèdent.

Dont acte, passé à Dudelange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Roméo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2001, vol. 863, fol. 5, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 octobre 2001. J.-J. Wagner. (69980/239/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LINEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Madame Colette Reuter-Philipp, employée privée, demeurant à L-8284 Kehlen, 35, rue de Kopstal, représentée par Monsieur Jeannot Philipp, employé privé, demeurant à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 18 octobre 2001,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2.- OBLIHOLDING S.A., avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jeannot Philipp, prénommé.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LINEAS S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation, la représentation, l'achat, la vente en gros et au détail de produits d'entretien et de nettoyage, d'articles de toilette, de produits cosmétiques, de produits textiles et de bijoux de fantaisie.

La société peut prendre des participations dans d'autres sociétés civiles ou commerciales, ayant un objet identique, similaire ou connexe au sien.

Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet.

De plus, elle pourra accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

- Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cents (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi du 10 août 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Il peut lui confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 9. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Pour la première fois, le président et le ou les administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléfax ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, téléfax ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation de la gestion journalière par le conseil d'administration à un de ses membres est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

- **Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - **Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de cette même année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.
- Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois d'avril de chaque année au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1 Madame Colette Reuter-Philipp, prénommée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2 La société OBLIHOLDING S.A., prénommée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) ou soixante mille cinq cent dix francs luxembourgeois (LUF 60.510,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
- a) Madame Colette Reuter-Philipp, employée privée, demeurant à Kehlen,
- b) Monsieur Jeannot Philipp, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- c) Mademoiselle Marie-France Pastore, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- 3) Est nommée aux fonctions de président et administrateur-délégué: Madame Colette Reuter-Philipp, prénommée.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société ANTRACIT CREATIONS S.A., avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
 - 6) Le siège social de la société est fixé à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Philipp, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 132S, fol. 20, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

E. Schlesser

(69988/227/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A., Société Anonyme,

(anc. SAFE S.p.A.).

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit italien SAFE S.p.A., ayant son siège social à I-00187 Rome (Italie), 14, Via Lombardia, inscrite au Registre de Commerce de Rome (Italie), «Camera di Commercio industria artigianato e agricoltura di Rome - Ufficio registro delle imprese di Rome» - sous le numéro 06339121003.

La société a été constituée sous la dénomination de HEL, S.à r.l., avec un capital social de ITL 47.000.000.000,- (quarante-sept milliards de lires italiennes), par acte du notaire instrumentant en date du 18 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 649 du 26 août 1999; le siège social, statutaire et administratif de la société a été transféré de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) à Rome (Italie) par acte du notaire instrumentant en date du 9 août 1999, publié au Mémorial C numéro 826 du 6 novembre 1999; la société a été transformée en une société anonyme de droit italien (S.p.A.) et sa dénomination a été modifiée en SAFE S.p.A. par acte du notaire Riccardo De Corato, de résidence à Rome

(Italie), reçu en date du 11 janvier 2001; le capital social de la société a été augmenté jusqu'à ITL 47.020.000.000,- (quarante-sept milliards vingt millions de lires italiennes) par acte du même notaire prénommé, Maître Riccardo De Corato, en date du 31 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 47.020.000 (quarante-sept millions vingt mille) actions de ITL 1.000,- (mille lires italiennes) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert.

- III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:
- un extrait récent en date du 28 septembre 2001 du Registre de Commerce de Rome (Italie), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation (annexe 1);
- une copie certifiée conforme avec traduction en langue française de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire Riccardo De Corato, de résidence à Rome (Italie), en date du 19 septembre 2001 conformément à la loi italienne, décidant du transfert de la Société à Luxembourg et contenant le texte des statuts de la Société avant le transfert (annexe 2);
- une déclaration faite par l'administrateur de la société italienne SAFE S.p.A. que ladite société détient toujours 100% (cent pour cent) des actions de la société de droit italienne COMPAGNIE DES GARANTIES S.p.A. et que les droits d'apports fixes et proportionnels ont été payés en Italie par la société (annexe 3).

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

- IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:
- 1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Rome (Italie) le 19 septembre 2001, décidant, entre autres, de transférer la société de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.
- 2) Modification de la dénomination de la société en COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. CAUZIONI S.A.
 - 3) Adoption de la forme juridique d'une société anonyme luxembourgeoise.
 - 4) Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises.
 - 5) Suppression de la valeur nominale des 47.020.000 actions existantes.
 - 6) Conversion de la devise d'expression du capital social de ITL en EUR.
- 7) Remplacement des 47.020.000 actions existantes sans valeur nominale par 242.838 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.
 - 8) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.
- 9) Fixation à trois le nombre des administrateurs et décision d'élire les personnes suivantes comme administrateurs de la société:
 - Monsieur Alberto Pollio, docteur en sciences économiques, demeurant à Rome (Italie);
 - Monsieur Massimo De Paoli, docteur en sciences économiques, demeurant à Rome (Italie);
 - Monsieur Andrea Romaldi, administrateur de sociétés, demeurant à Rome (Italie).

Fixation de la durée de leur mandat.

- 10) Nomination d'un commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.
- 11) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.
 - 12) Divers. Décision d'établir une succursale à Rome (Italie).
- V.- Ainsi qu'il ressort de la résolution des Actionnaires ci-dessus du 19 septembre 2001, l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé de transférer la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert de la société de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Actionnaires d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2000, contenus dans et déposés par acte en date du 31 juillet 2001 reçu par le notaire Riccardo De Corato, de résidence à Rome (Italie), prénommé (annexe 4), ensemble avec une situation intermédiaire de ces comptes datée du 1er septembre 2001 (annexe 5), ce dernier bilan étant semblable à celui déposé par acte du 31 juillet 2001, ceci étant confirmé par l'administrateur de la société dans sa déclaration dont question ci-avant (annexe 3).

Ladite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Rome (Italie) le 19 septembre 2001, décidant, entre autres, de transférer la société italienne de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet immédiat de ce jour, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- l'édition multimédia en général;
- la recherche et la sélection d'informations économiques sur le réseau Internet et, d'une manière générale, tout autre service en rapport avec le réseau susdit.

La société pourra donner des cautions à des tiers et prendre, à titre fonctionnel et non prédominant, des participations, des intéressements dans d'autres sociétés qui ont des buts analogues, complémentaires et semblables aux siens et elle pourra accomplir toutes les opérations financières, bancaires, industrielles, commerciales, aussi bien mobilières qu'immobilières, qui sont nécessaires pour réaliser l'objet social, ainsi que la fourniture de garanties réelles, personnelles ou de cautions, en faveur de sociétés en participation ou associées, dans le respect des normes légales luxembourgeoises.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 47.020.000 (quarante-sept millions vingt mille) actions existantes, représentant le capital social de ITL 47.020.000.000,- (quarante-sept milliards vingt millions de lires italiennes).

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à ITL 47.020.000.000,- (quarante-sept milliards vingt millions de lires italiennes), pour l'exprimer dorénavant en EUR (euros), au cours officiellement établi de EUR 1,- égal à ITL 1936,27; par conséquent le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 24.283.800,- (vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros).

Septième résolution

L'assemblée décide de réinstaurer une valeur nominale pour les actions et de la fixer à EUR 100,- (cent euros) et de remplacer en conséquence les 47.020.000 (quarante-sept millions vingt mille) actions sans valeur nominale par 242.838 (deux cent quarante-deux mille huit cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination.

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
- 1.2. La société adopte la dénomination COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. CAUZIONI S.A.

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

- 3.1. La société a pour objet:
- l'édition multimédia en général;
- la recherche et la sélection d'informations économiques sur le réseau Internet et, d'une manière générale, tout autre service en rapport avec le réseau susdit.
- 3.2. La société pourra donner des cautions à des tiers, et prendre, à titre fonctionnel et non prédominant, des participations, des intéressements dans d'autres sociétés qui ont des buts analogues, complémentaires et semblables aux siens et elle pourra accomplir toutes les opérations financières, bancaires, industrielles, commerciales, aussi bien mobilières qu'immobilières, qui sont nécessaires pour réaliser l'objet sociales, ainsi que la fourniture de garanties réelles, personnelles ou de cautions, en faveur de sociétés en participation ou associées, dans le respect des normes légales luxembourgeoises.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 24.283.800,- (vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros), représenté par 242.838 (deux cent quarante-deux mille huit cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

- 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- **Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
 - Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
 - Art. 9. Cession d'actions. Le transfert d'actions est soumis aux dispositions suivantes:
- 1) Tout actionnaire, avant de transférer ses actions, devra les offrir à tous les actionnaires à un prix égal à celui offert par l'acquéreur en perspective et aux mêmes formes et conditions. Un avis écrit indiquant le prix offert et contenant toutes les informations sur l'identité de l'acquéreur en perspective et les dispositions et conditions du contrat de vente envisagé sera soumis aux actionnaires. Les actionnaires disposeront d'un délai de soixante jours à partir de la réception de l'avis pour accepter ou refuser cette offre par écrit. En cas d'acceptation de l'offre, les actionnaires acceptants seront en droit d'obtenir le transfert des actions dans les trente jours qui suivent l'acceptation.
- 2) Le droit de tout actionnaire d'acquérir les actions ainsi offertes s'exercera en proportion du nombre d'actions qu'il détient et aux mêmes conditions. En cas de refus ou à défaut par certains actionnaires d'exercer leurs droits, leurs droits passeront aux autres actionnaires sans que le délai de soixante jours prévu ci-avant soit pour autant prorogé. Aucun actionnaire qui désire vendre ses actions ne pourra être obligé à ne vendre qu'une partie de ses actions.
- 3) Au cas où pareille offre n'est pas acceptée dans un délai de soixante jours, l'actionnaire qui offre de vendre ses actions pourra, pendant une période de soixante jours qui court à partir du refus de l'offre ou de l'expiration du premier délai de soixante jours, vendre pareilles actions à la personne indiquée comme acquéreur en perspective, au prix et aux formes et conditions indiquées dans l'avis. Au cas où l'actionnaire qui offre de vendre ses actions ne conclut pas pendant la période de soixante jours prévue au présent alinéa un accord qui l'engage à vendre ses actions à l'acheteur envisagé, il devra reprendre la procédure qui vient d'être décrite s'il continue à vouloir vendre ses actions.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.
 - 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.
- Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
 - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du onseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales
 - 16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures
- Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés comme administrateurs:

- Monsieur Alberto Pollio, docteur en sciences économiques, demeurant à Rome (Italie);
- Monsieur Massimo De Paoli, docteur en sciences économiques, demeurant à Rome (Italie);
- Monsieur Andrea Romaldi, administrateur de société, demeurant à Rome (Italie).

Monsieur Massimo De Paoli, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la société, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommé comme commissaire:

Monsieur René Thill, expert-comptable, demeurant à Howald.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Onzième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

Douzième résolution

L'assemblée décide d'établir une succursale de la société à Rome (Italie), 29, Via Antonelli, et de donner tous pouvoirs à Monsieur Massimo De Paoli, docteur en sciences économiques, demeurant à Rome (Italie), prénommé, de faire toutes les démarches nécessaires à ce sujet en Italie; l'assemblée décide de lui donner également tous pouvoirs de nommer des mandataires avec l'unique mission de donner des garanties à des tiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice approximativement à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 132S, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69993/211/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

PROFOOT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen

- 1.- Herr Carsten Michael Schaudienst, Kaufmann, wohnhaft in D-96049 Bamberg, Im Bauernfeld 11,
- 2.- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, mit Sitz in 21201 Baltimore, Maryland (Vereinigte Staaten von Amerika), 254 West Chase Street,

hier vertreten durch ihren Vorsitzenden, Herrn Lucien Voet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-8064 Bartringen, 1, Cité Millewee.

Diese Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung PROFOOT S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck ist der Betrieb einer Wettgesellschaft und der Verkauf von Tombola- und Lotteriescheinen, hierunter auch verstanden das Auftreten als Depositär für alle möglichen Glücksspiele, so wie die Agentur für Pferdewettrennen und Sportwetten.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), und ist eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien zu je zweihundertachtundvierzig Euro (EUR 248,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

- **Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.
 - Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monates Juni, um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendeins.
 - 2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendzwei statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1 Herr Carsten Michael Schaudienst, vorgenannt, hundertfünfzehn Aktien	115
2 SCOTMARSH FOUNDATION LLC, vorgenannt, zehn Aktien	10
Total: einhundertfünfundzwanzig Aktien	125

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) oder sechzigtausendfünfhundertzehn luxemburgische Franken (LUF 60.510,-).

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital abgeschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig luxemburgische Franken (LUF 1.250.537,-).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- a) Herr Carsten Michael Schaudienst, Kaufmann, wohnhaft in D-96049 Bamberg, Im Bauernfeld 11,
- b) SCOTMARSH FOUNDATION LLC, mit Sitz in 21201 Baltimore, Maryland (Vereinigte Staaten von Amerika), 254 West Chase Street,
 - c) Frau Hilde Vanlerberghe, Angestellte, wohnhaft in NL-4571 BT Axel, Bankerstraat 8.
 - 3) Zum Kommissar wird ernannt:
 - LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 257, route d'Esch.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendundsechs.
 - 5) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Carsten Michael Schaudienst, vorgenannt.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Schaudienst, L. Voet, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 132S, fol. 20, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 5. November 2001.

E. Schlesser.

(70000/227/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

A.X. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen

- 1.- Herr Carsten Michael Schaudienst, Kaufmann, wohnhaft in D-96049 Bamberg, Im Bauernfeld 11,
- 2.- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, mit Sitz in 21201 Baltimore, Maryland (Vereinigte Staaten von Amerika), 254 West Chase Street.

hier vertreten durch ihren Vorsitzenden, Herrn Lucien Voet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-8064 Bartringen, 1, Cité Millewee.

Diese Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung A.X. CONSULT S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

- Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind alle Dienste, die sich beziehen auf das Verleihen von Beistand hinsichtlich Management und Marketing an Unternehmen, und besonders:
- alle Handlungen bezüglich Beratung, Dokumentation und Veröffentlichung von juristischen, sozialen, wirtschaftlichen und finanziellen Problemen;
- das Begleiten von Unternehmen auf dem Gebiet von Handel, Industrie und Verwaltung, die Durchführung von Sekretariatstätigkeiten, das zur Verfügung stellen von Büros, Lagern und Produktionshallen, die Durchführung von vorbereitenden Studien und Beratungen auf dem Gebiet von Management, Betriebsführung, wirtschaftlicher Gesetzgebung, Marketing, Export und Import, das Drucken und der Verlag von Studien, Berichten und das Verleihen von Hilfe an Unternehmen auf dem Wege der Gründung oder bei der Übernahme von bestehenden Unternehmen, und im Allgemeinen alles, was mit der Gründung, dem Betrieb und der Verwaltung von Unternehmen nützlich sein könnte;
 - das Innehaben von allerlei Verwaltungs- und Führungsaufträgen und Mandaten, und Auftreten als Liquidator;
- die Teilnahme in gleich welcher Form auch an der Gründung, der Erweiterung und Umgestaltung von Unternehmen und Gesellschaften gleich welcher Art, so wie das Erwerben von Aktien oder Rechten in allerlei Unternehmen, im weitesten Sinne des Wortes, unter anderem mittels Einlagen, Unterschreibung, Ankauf oder in welcher Weise auch, kurzum, sich beteiligen in gleich welcher Form an allen bestehenden oder noch zu gründenden Gesellschaften und Unternehmen:
- die Verwaltung von allerlei Patrimonien und das Beraten und Erteilen von Ratschlägen im weitesten Sinne des gesellschaftlichen Bedarfes.

Die Gesellschaft handelt für eigene Rechnung, auf Kommission, als Vermittler oder als Vertreter.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), und ist eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien zu je zweihundertachtundvierzig Euro (EUR 248,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

- Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.
 - Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monates Juni, um 15.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendeins.
 - 2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendzwei statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1 Herr Carsten Michael Schaudienst, vorgenannt, hundertfünfzehn Aktien	115
2 SCOTMARSH FOUNDATION LLC, vorgenannt, zehn Aktien	10
Total: ainhundartfünfundzwanzig Aktion	125

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) oder sechzigtausendfünfhundertzehn luxemburgische Franken (LUF 60.510,-).

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital abgeschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig luxemburgische Franken (LUF 1.250.537,-).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- a) Herr Carsten Michael Schaudienst, Kaufmann, wohnhaft in D-96049 Bamberg, Im Bauernfeld 11,
- b) SCOTMARSH FOUNDATION LLC, mit Sitz in 21201 Baltimore, Maryland (Vereinigte Staaten von Amerika), 254 West Chase Street,
 - c) Frau Hilde Vanlerberghe, Angestellte, wohnhaft in NL-4571 BT Axel, Bankerstraat 8.
 - 3) Zum Kommissar wird ernannt:
 - LÚX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 257, route d'Esch.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendundsechs.
 - 5) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:
 - Herr Carsten Michael Schaudienst, vorgenannt.
 - 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
 - Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben. Signé: C. Schaudienst, L. Voet, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 132S, fol. 20, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt. Luxemburg, den 5. November 2001. E. Schlesser.

(70004/227/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

PROTRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 65.542.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 septembre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en Euros et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 37.200,- sera représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69989/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

In the year two thousand one, on the seventeenth day of October. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED, a company existing and incorporated under the laws of England and Wales, previously named COMMERCIAL ASSET LIABILITY MANAGEMENT LIMITED, having its registered office at One Broadgate, London EC2M 7HA, here represented by Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Udange (Belgium),

by virtue of a proxy given on October 15, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 27, 2001, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 - That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of fifty-six million eight hundred forty-nine thousand six hundred United States Dollars (56,849,600.- USD) to bring it from its present amount of thirteen thousand United States Dollars (13,000.- USD) to fifty-six million eight hundred sixty-two thousand six hundred United States Dollars (56,862,600.- USD) by the issuance of two million two hundred seventy-three thousand nine hundred eighty-four (2,273,984) new shares with a par value of twenty-five United States Dollars (25.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in nominal value, together with a total share premium of an amount of one billion eighty million one hundred forty-two thousand four hundred three United States Dollars (1,080,142,403.- USD).

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the two million two hundred seventy-three thousand nine hundred eighty-four (2,273,984) new shares and to have them fully paid up, together with a total share premium of an amount of one billion eighty million one hundred forty-two thousand four hundred three United States Dollars (1,080,142,403.- USD) by contribution in kind of all its assets and liabilities. All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in a balance sheet of the company LEHMAN BOTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED on October 12, 2001, which will remain here annexed.

Such assets and liabilities have been dealt with in a report issued on October 17, 2001 by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, having its registered office at L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 2,273,984 shares of USD 25 each to be issued with a total share premium of USD 1,080,142,403 and the allocation to the legal reserve of USD 5,684,960 from the share premium. The total value of the contribution is hence USD 1,136,992,003».

Such report, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital of the company by an amount of thirteen United States Dollars (13,000.- USD) to bring it from its present amount of fifty-six million eight hundred sixty-two thousand six hundred United States Dollars (56,862,600.- USD) to fifty-six million eight hundred forty-nine thousand six hundred United States Dollars (56,849,600.- USD) by the cancellation of five hundred twenty (520) own shares with a par value of twenty-five United States Dollars (25.- USD) held by the company in its portfolio subsequently to the contribution by sole shareholder of all its assets and liabilities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is fixed at fifty-six million eight hundred forty-nine thousand six hundred United States Dollars (56,849,600.- USD) represented by two million two hundred seventy-three thousand nine hundred eighty-four (2,273,984) shares with a par value of twenty-five United States Dollars (25.- USD) each.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to allocate to the legal reserve an amount of five million six hundred eighty-four thousand nine hundred sixty United States Dollars (5,684,960.- USD) which amount is taken from the share premium referred to in the first resolution hereabove and corresponds to ten per cent (10%) of the capital increase.

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais et gallois, précédemment dénommée COMMERCIAL ASSET LIABILITY MANAGEMENT LIMITED, dont le siège social est établi à Londres, One Broadgate, EC2M 7HA,

ici représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à Udange (Belgique) en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2001, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-six millions huit cent quarante-neuf mille six cents dollars des Etats-Unis (56.849.600,- USD) pour porter son montant actuel de treize mille dollars des Etats-Unis (13.000,- USD) à cinquante-six millions huit cent soixante-deux mille six cents dollars des Etats-Unis (56.862.600,- USD) par l'émission de deux millions deux cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatre (2.273.984) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, de telles parts sociales devant être totalement libérées en valeur nominale,

avec une prime d'émission totale d'un milliard quatre vingt millions cent quarante-deux mille quatre cent trois dollars des Etats-Unis (1.080.142.403,- USD).

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit est, déclare souscrire les deux millions deux cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatre (2.273.984) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED en date du 12 octobre 2001, lequel bilan restera annexé au présent acte.

Lesdits actifs et passifs ont fait l'objet d'un rapport émis en date du 17 octobre 2001 par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 2,273,984 shares of USD 25 each to be issued with a total share premium of USD 1,080,142,403 and the allocation to the legal reserve of USD 5,684,960 from the share premium. The total value of the contribution is hence USD 1,136,992,003».

Ledit rapport, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de treize mille dollars des Etats-Unis (13.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six millions huit cent soixante-deux mille six cents dollars des Etats-Unis (56.862.600,- USD) à cinquante-six millions huit cent quarante-neuf mille six cents dollars des Etats-Unis (56.849.600,- USD) par l'annulation de cinq cent vingt (520) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par l'associé unique de tous ses actifs et passifs.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-six millions huit cent quarante-neuf mille six cents dollars des Etats-Unis (56.849.600,- USD) représenté par deux millions deux cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatre (2.273.984) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'allouer à la réserve légale un montant de cinq millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante dollars des Etats-Unis (5.684.960,- USD), à prélever sur la prime d'émission dont question à la première résolution ci-avant et qui correspond à dix pour cent (10%) de l'augmentation de capital.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept mille cinq cents euros (7.500,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Maîtrejean, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J. Elvinger.

(70030/211/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (70038/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MARKET MASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.398.

Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 17 octobre 2001 au siège de la société

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

De révoquer l'administrateur de la société

- Mme Schütz Karin, publiciste, demeurant au 10, an de Längten, L-6776 Grevenmacher.

Le Bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 22, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69999/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MARKET MASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.398.

Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 3 septembre 2001 au siège social

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

- 1) De remplacer l'administrateur de la société:
- M. Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, résidant à D-54657 Gindorf, Pickliessemerstrasse 5 (Allemagne) par
- M. Raoul Helfen, administrateur de société, résidant à L-1258 Luxembourg, 18, rue J.P. Brasseur.

Le bureau

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 22, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70001/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS PRIVES «PLIP» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.864.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70013/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS PRIVES «PLIP» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.864.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro trois cent soixante-quinze mille (375.000,- euros) représenté par deux mille cinq cents parts sociales (2.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70062/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

T.A.L. SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 87, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 77.043.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

(70006/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

SAVOIE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.223.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70007/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

PARFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, bouleard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 5.370.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70017/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

ERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R. C. Luxembourg B 56.757.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(70019/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

ASTRUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 octobre 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel administrateur, Monsieur Jacques Reckinger, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70022/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

SOPRILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.440.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70005/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

SOPRILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 4.440.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er}juillet 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er}juillet 2001, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société est modifié comme suir

«Le capital de la société est fixé à euro cinq cent mille (500.000,- euro), représenté par deux cents parts sociales (200) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70066/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

PALOMAR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 13.940.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70020/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MIDGET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.339.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70023/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LUBEDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 12.246.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70028/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CODENA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 28.311.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 octobre 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel administrateur, Monsieur Sam Reckinger, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70027/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LIVINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Howald, 55, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 75.128.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70031/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LE LION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.440.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70034/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

BRALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 31.640.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2001

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger et Emile Vogt, administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur René Schlim, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70024/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange